



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

CONSEIL

Cent trente-cinquième session

Rome, 17 - 18 novembre 2008

**Rapport de la cent vingt et unième session du Comité financier
Rome, 31 janvier – 1^{er} février 2008**

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1 - 4
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial	5 - 25
STRATÉGIE DU PAM EN MATIÈRE DE PARTENARIAT ET DE MOBILISATION DE FONDS AUPRÈS DU SECTEUR PRIVÉ	5 - 10
RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	11 - 14
PROGRAMME MONDIAL DE LOCATION DE VÉHICULES ET RÉGIME D'AUTO-ASSURANCE	15
POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008–2009	16 - 20
MISE À JOUR SUR LE PROJET WINGS II	21 - 25
Autres questions	26
DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-DEUXIÈME SESSION	26

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le présent rapport de sa cent vingt et unième session, convoquée à la demande du Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'examiner les questions financières qui devraient être présentées à la prochaine session du Conseil d'administration du PAM.

2. Les représentants des pays suivants étaient présents:

Président:	M. Yasser A.R. Sorour (Égypte)
Vice-Président:	M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique)
Membres:	M. Eckhard W. Hein (Allemagne)
	M. MOUNGUI MÉDI (Cameroun)
	M. Li Zhengdong (Chine)
	M. Søren Skaftø (Danemark)
	M. Jean-Jacques Soula (France)
	S.E. M. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
	M. Robert Sabiiti (Ouganda)
	M. Aamir A. Khawaja (Pakistan)
	S.E. M. Eudoro Jaén Esquivel (Panama)

3. Le Comité s'est inquiété de l'arrivée tardive d'une partie de la documentation et de l'organisation de la réunion du Comité financier juste avant la session du Conseil d'administration. Dans certains cas, du fait du retard intervenu dans la réception des documents, il avait été difficile pour les membres du Comité de se préparer et de se consulter comme il convient avant la session. Le Comité a exprimé le souhait qu'à l'avenir le PAM fasse le nécessaire pour que la documentation soit distribuée en temps voulu, conformément à l'article III.6 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PAM et à l'article III.1 du Règlement intérieur du Comité financier de la FAO.

4. M. Lee Brudvig (États-Unis d'Amérique) a été élu Vice-Président pour 2008 à l'unanimité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

STRATÉGIE DU PAM EN MATIÈRE DE PARTENARIAT ET DE MOBILISATION DE FONDS AUPRÈS DU SECTEUR PRIVÉ

5. Le Secrétariat a présenté le rapport exposant la stratégie du PAM en matière de mobilisation de fonds auprès du secteur privé, qui prévoit notamment l'établissement de partenariats avec des sociétés, des fondations et des particuliers dans le cadre d'un modèle d'autofinancement.

6. Le Comité a accueilli favorablement la stratégie de mobilisation de fonds auprès du secteur privé, compte tenu également des observations critiques du Commissaire aux comptes concernant les pratiques passées, prenant note avec satisfaction du processus de consultation mené à la suite de son élaboration et demandé que les États membres continuent d'être impliqués dans ce processus.

7. Le Comité a posé des questions au sujet des conflits d'intérêt que risquait d'entraîner l'établissement de partenariats avec des sociétés ayant également des relations commerciales avec le PAM. Le Secrétariat a expliqué qu'il existait une séparation étanche entre l'initiative de partenariats avec le secteur privé et les processus de passation des marchés du PAM. Les partenaires du secteur privé ne se verraient accorder aucun avantage dans la passation des marchés, mais ils ne devraient pas

non plus être injustement désavantagés dans leurs relations commerciales avec le PAM. S'agissant des atouts que l'initiative pourrait offrir aux donateurs du secteur privé, le Secrétariat a déclaré que la bonne publicité qu'apportait à une société un partenariat avec le PAM s'avérait déjà un important atout en soi.

8. Le Comité a recommandé au Secrétariat de soumettre au Conseil un rapport exposant plus en détail les politiques et les procédures qui seraient suivies pour éviter tout conflit d'intérêts entre les initiatives de partenariat avec le secteur privé et les relations commerciales avec les sociétés partenaires.

9. Le Comité a appuyé le modèle d'autofinancement prévu pour la mise en oeuvre de cette stratégie, notant qu'il contribuerait à alléger la charge que celle-ci pourrait représenter pour le budget ordinaire d'appui du PAM. Il a été relevé en outre que les projections de recettes étaient variables et seraient suivies régulièrement. La commission supplémentaire perçue sur les dons (en sus du recouvrement par le PAM des coûts d'appui indirects sur la base du taux fixé par le Conseil d'administration) varierait selon les donateurs et selon les circonstances et, concernant le principe de recouvrement intégral des coûts, le Comité a noté que le taux moyen actuellement appliqué dans le secteur commercial était de 25 pour cent environ. Quant à la question de savoir quel serait exactement le montant de la commission perçue par le PAM, le Comité a demandé au Secrétariat d'en discuter avec les États membres.

10. Le Comité a noté que les avances requises pour le financement initial de la stratégie seraient prélevées sur le Fonds général, dont le solde était actuellement de quelque 18 millions de dollars, sous réserve de confirmation lors de la clôture des comptes pour l'exercice biennal 2006-2007. Le Secrétariat a accepté de réexaminer les risques afin de s'assurer que les avances faites au titre des activités de mobilisation de fonds ne grevaient pas le Fonds général de manière excessive.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

11. Le Secrétariat a présenté le document, soulignant qu'un rapport sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes était communiqué au Conseil d'administration à chacune de ses sessions. Le présent rapport contenait les observations du Commissaire aux comptes concernant les recommandations que le Secrétariat considérait comme ayant été appliquées.

12. En réponse aux questions posées par le Comité, le Secrétariat a fourni des éclaircissements sur les points suivants: les activités menées par le PAM à Doubaï, la relation entre le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes, la décentralisation et le lieu d'implantation des bureaux du PAM, les mesures adoptées en matière de dotation en personnel et de contrats de consultants et la fréquence des rapports sur l'application des recommandations.

13. Le Commissaire aux comptes a déclaré que le processus de présentation des rapports sur l'application par le PAM de ses recommandations était rigoureux et qu'il examinait les réponses de la direction et la suite donnée à ses recommandations. Il a cité à titre d'exemple la recommandation concernant l'apurement du poste relatif aux opérations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

14. Le Comité a pris note du rapport et de l'état d'application des recommandations et, notant les vues exprimées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB), a demandé que ces recommandations demeurent à l'examen. Quant à la fréquence de présentation du rapport au Conseil, le Comité a demandé que la question soit soumise aux États membres pour examen.

PROGRAMME MONDIAL DE LOCATION DE VÉHICULES ET RÉGIME D'AUTO-ASSURANCE

15. Après avoir reçu du Secrétariat des éclaircissements concernant le financement du Programme mondial de location de véhicules et du régime d'auto-assurance, le fonctionnement du Compte spécial et les possibilités d'étendre les services fournis à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations, le Comité s'est félicité de ce Programme, qui constituait une activité positive, et a encouragé le PAM à offrir ces services à d'autres intervenants. Il aurait souhaité des informations plus détaillées sur le régime d'auto-assurance.

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008–2009

16. Le Secrétariat a présenté le document faisant le point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2008-2009, qui rendait compte des importantes augmentations du coût des produits alimentaires, des coûts du transport terrestre, de l'entreposage et de la manutention (TTEM), des autres coûts opérationnels directs (Autres COD) et des coûts d'appui directs (CAI) imputables aux hausses sans précédent des cours mondiaux des produits alimentaires et des carburants ainsi qu'aux fluctuations continues du taux de change. Le rapport montrait également l'impact que risquaient d'avoir ces variations sur le budget administratif et d'appui aux programmes (budget AAP).

17. Le Comité a regretté que le document à l'examen ne contienne que peu d'informations sur les mesures visant à atténuer les effets de ces hausses de coûts sur les programmes existants et futurs, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

18. Dans le cadre de l'examen des répercussions possibles de la nouvelle conjoncture, le Secrétariat a fait savoir au Comité que des discussions avaient été entamées avec les donateurs au sujet des mesures qui devraient être adoptées pour couvrir le déficit projeté d'environ 1 milliard de dollars, mais aucune projection concrète n'avait été établie.

19. Le Comité a relevé en outre que l'actuel taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, s'il devait se maintenir pendant tout l'exercice biennal, pourrait se traduire pour le Compte de péréquation des dépenses AAP par un solde négatif de 12,7 millions de dollars à la fin de 2009. Le Secrétariat a fait savoir que le solde projeté de la partie non affectée du Fonds général suffirait à couvrir ce déficit du Compte de péréquation des dépenses AAP. Il a redonné l'assurance qu'il suivrait continuellement ces questions, en révisant, si besoin était, le budget AAP pour 2009. Le Comité a en outre été informé d'une contribution directe de 2 millions de dollars au budget AAP.

20. Le Comité souhaitait être régulièrement informé de l'évolution des prix, de l'état de financement et de l'impact des variations enregistrées sur le Compte de péréquation des dépenses AAP et le Fonds général.

MISE À JOUR SUR LE PROJET WINGS II

21. Le Secrétariat a présenté la mise à jour sur le projet WINGS II, relevant que les principaux objectifs de WINGS II étaient de mettre à niveau l'actuelle version du système SAP et de reconfigurer les procédures du PAM afin de réduire la nécessité d'individualiser les différents éléments du système.

22. Le Comité a posé des questions sur le respect du budget convenu de 49 millions de dollars et a discuté de l'impact que les variations des taux de change pourraient avoir sur le budget du projet et sur les dépenses imprévues. Il aurait souhaité recevoir des informations plus détaillées sur la différence de 6 millions de dollars découlant des fluctuations du taux de change.

23. En réponse aux questions concernant le report de certaines activités, le Secrétariat a informé le Comité que ce report n'affecterait pas les principaux processus opérationnels, y compris l'application des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Cependant, la portée du projet serait revue à la baisse afin de respecter le budget fixé.

24. En outre, le Comité s'est dit intéressé par le rapport externe que venait de recevoir le Secrétariat. Il a été informé de la nature des recommandations formulées et du fait que le Secrétariat avait entrepris de les évaluer.

25. Le Comité a exprimé le souhait d'être tenu informé de l'évolution de la situation.

Autres questions

DATE ET LIEU DE LA CENT VINGT-DEUXIÈME SESSION

26. Le Comité a été informé que, selon un calendrier provisoire, sa cent vingt-deuxième session se tiendrait à Rome du 26 au 30 mai 2008. Les dates définitives de la session seraient arrêtées en consultation avec le Président. Le Comité a demandé que, dans la mesure du possible, toutes les questions intéressant le PAM soient examinées en même temps que les questions intéressant la FAO.